



santésuisse

Communiqué

Soleure, le 12 juin 2018

Le Conseil national exige des mesures pour développer la qualité

santésuisse se félicite des décisions en faveur de l'amélioration de la qualité et de l'efficacité dans le secteur de la santé

La qualité des prestations médicales doit présider au développement de notre approvisionnement en soins. Une qualité transparente profite à l'ensemble de la population et à tous les répondants des coûts. santésuisse se félicite donc des décisions prises par le Conseil national pour la mise en œuvre, au plan national, de mesures dans le domaine de la qualité. Il crée ainsi les conditions indispensables pour garantir et améliorer globalement la qualité du système de santé suisse.

Les décisions prises par le Conseil national créent les conditions nécessaires à la mise en œuvre de mesures de qualité dans les domaines stationnaire et ambulatoire dans toute la Suisse. santésuisse soutient la voie suivie par le Conseil national. L'obligation de conclure des conventions relatives à la qualité et l'introduction de sanctions efficaces constituent une amélioration notable par rapport aux articles relatifs à la qualité de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal). Contrairement à ce qui a cours actuellement, les fournisseurs de prestations, dont la qualité des prestations est insuffisante, s'exposeront à des sanctions. Les patients et les payeurs de primes profiteront des retombées positives de cette mesure.

Une tâche relevant des fournisseurs de prestations

Le Conseil national s'est prononcé à juste titre en faveur de la mise en place de la garantie de la qualité chez les fournisseurs de prestations eux-mêmes. La garantie de la qualité doit être ancrée chez les fournisseurs de prestations et donner lieu, si des lacunes sont constatées, à des corrections dans les cabinets médicaux et les hôpitaux, faute de quoi les programmes nationaux resteront lettre morte. santésuisse se réjouit également que le Conseil national ait décidé que les programmes supplémentaires de garantie de la qualité devront fondamentalement être financés par la Confédération et les cantons, et non pas par les payeurs de primes qui paient déjà, par le biais des tarifs et prix, pour bénéficier d'une bonne qualité.

Association faîtière des assureurs-maladie suisses, santésuisse défend un système de santé libéral, social, financièrement supportable, une gestion efficiente des moyens et des prestations de santé de bonne qualité au juste prix.

Pour tout renseignement complémentaire:

Kaempfe Christophe, porte-parole, téléphone 032 625 41 56 / 079 874 85 47,
christophe.kaempfe@santesuisse.ch

Ce communiqué peut être téléchargé sous: www.santesuisse.ch